

baie d'Hudson faisaient valoir à l'appui de leurs prétentions sur les territoires du Nord, je donnerai à l'encontre les raisons sur lesquelles la France se fondait, pour maintenir ses droits sur cette partie du continent américain.

Pendant longtemps la baie d'Hudson fut le sujet de vives contestations entre la France et l'Angleterre, ou plutôt la compagnie de la baie d'Hudson, à qui le roi Charles II avait cédé en 1670 des droits fictifs en ces parages.

Personne n'ignore que cette région fut le théâtre de quelques-uns des faits d'armes les plus mémorables qui aient été enregistrés dans les annales militaires du Canada, sous la domination française; qu'il eurent lieu les principaux exploits de LeMoyne d'Iberville, qui valurent au jeune capitaine le surnom glorieux de Cid du Canada.

Les Anglais font remonter leurs droits de possession sur la baie d'Hudson à un voyage de découverte que les frères Cabot firent dans ces parages vers l'année 1498.

En admettant que la mer du Nord ait été visitée par les Cabot, et plus tard même par Henry Hudson, qui, après y avoir passé l'hiver de 1610 à 1611, y périt au printemps suivant, abandonné par son équipage en révolte, par le chevalier Thomas Button en 1612, par Baffin en 1615, et par Fox et James en 1631, rien ne prouve qu'aucun de ces navigateurs, dont le seul objectif était la découverte d'un passage conduisant à la mer des Indes ait fait une prise de possession quelconque de la région qu'elle baigne.

Ces hardis marins, qui poursuivaient un but unique, devaient considérer comme peu avantageuse pour leurs pays la possession de terres qui semblaient ne receler aucun des métaux précieux dont la découverte faisait l'ambition des navigateurs, à cette époque.

Au reste, cette prétendue découverte de Cabot peut bien avoir eu, au point de vue de l'Angleterre, le même résultat que celle de Terre-Neuve faite en 1491 par le même navigateur, et qui n'en fut pas moins acquise à la France trente-quatre ans plus tard (1525) par la prise de possession de Verazzani, au nom du roi François Ier.

Depuis le jour où Christophe Colomb se vit voler jusqu'au nom du nouveau continent qu'il avait révélé à l'ancien monde, combien, parmi les hardis navigateurs qui le suivirent, ne profitèrent pas des avantages de leurs découvertes!

Voici ce que Charlevoix¹ dit au sujet de la première prise de possession de la baie d'Hudson:

"..... Mais il est certain que ce fut Henry Hudson, Anglois qui en 1611, donna son nom, et à la Baye, et au Détroit, par où il entra. *On ne sait rien de ce qu'il y fit, on ignore même s'il y pénétra bien avant.* Les prétendus prises de possession de Nelson, de Thomas Button et de Luxfox, faites en divers temps de tout ce pays, quand elles seroient aussi constatées, qu'elles le sont peu, n'établissent pas mieux les droits, que cette Nation (l'Angleterre) s'attribuoit sur cette Baye au tems, dont je parle, que celles de Verazzani sous le règne de François I ne nous donnoit celui de revendiquer la Caroline, la Virginie et les autres Provinces de l'Amérique Septentrionale, qui sont aujourd'hui occupées par la Couronne d'Angleterre, puisqu'il est certain que les Anglois ne possédoient rien aux environs de cette Baye, lorsqu'en 1656 le Sieur Bourdon y fut envoyé pour en assurer la possession à la France: Cérémonie qui fut plusieurs fois renouvelée dans la suite."

La première tentative sérieuse d'occupation de la baie d'Hudson par les Anglais n'eut lieu qu'en 1668, et voici en quelles circonstances:

¹ Vol. I, p. 476.